61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Association pour le développement de la Formation professionnelle dans le Transport (AFT)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

MAZARS SA
SA D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES A DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE
Tour Exaltis 61 rue Henri Regnault LA DEFENSE 92400 COURBEVOIE
SA au capital de : 8 320 000 euros - RCS : Nanterre 784 824 153

Association pour la Formation professionnelle dans le Transport (AFT)
Association Loi du 1er juillet 1901
Siège social : 82 rue Cardinet –75017 Paris
SIREN : 775 692 015

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association pour la Formation professionnelle dans le Transport « A.F.T » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaires aux comptes, sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 4 de la note A) 3. « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les modalités de perception de la taxe affectée dans le cadre de l'article 1635-bis du CGI et de la convention signée avec les Ministères concernés.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises et associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes
Mazars

Paris-La Défense, le 15 juin 2022



Jérôme EUSTACHE

A. F. T - BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

ACTIF	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	AMT. PROV.	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions et droits similaires	1 038 285	674 653	363 632	463 174
Sous-total (1)	**1 038 285**	**674 653**	**363 632**	**463 174**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	5 292 000		5 292 000	5 292 000
Constructions & Aménagements	4 637 530	749 372	3 888 158	4 010 229
Installations techniques - matériels et outillages	20 822 335	13 105 131	7 717 204	6 978 253
Autres immobilisations	1 199 958	713 375	486 583	547 336
Immobilisations corporelles en cours	36 014		36 014	23 615
Sous-total (2)	**31 987 838**	**14 567 878**	**17 419 960**	**16 851 434**
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Titres de participation	60 157 158		60 157 158	60 157 158
Avances consolidables				
Autres titres de participation				
Fonds associatif - prêt AFT-FC				
Prêts : construction	774 547		774 547	785 609
Dépôts - cautionnements - autres prêts	3 164		3 164	2 023
Sous-total (3)	**60 934 869**		**60 934 869**	**60 944 790**
TOTAL I (1 + 2 + 3)	**93 960 992**	**15 242 531**	**78 718 461**	**78 259 397**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes fournisseurs	14 544		14 544	17 708
Clients et comptes rattachés	69 919		69 919	52 553
Autres créances	407 257	96 000	311 257	148 570
Valeurs mobilières de placement				23 000 000
Disponibilités	62 794 446		62 794 446	34 519 978
TOTAL II	**63 286 166**	**96 000**	**63 190 166**	**57 738 808**
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	98 607		98 607	77 043
TOTAL III	**98 607**		**98 607**	**77 043**
TOTAL ACTIF (I + II + III)	**157 345 765**	**15 338 531**	**142 007 234**	**136 075 249**

A. F. T - BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

PASSIF	31/12/2021	31/12/2020
FONDS PROPRES		
Réserves	16 236 867	16 236 867
Réserves sur fonds d'investissements	51 808 729	51 808 729
Report à nouveau	6 798 774	6 570 534
Résultat de l'exercice	152 967	228 241
SITUATION NETTE	**74 997 337**	**74 844 370**
Subvent° d'investissements / biens non renouvelables :		
Immobilisations non amortissables	-0	-0
Immobilisations amortissables	7 974 593	7 289 220
TOTAL I	**82 971 930**	**82 133 590**
FONDS DEDIES		
Sur attribution de l'OPCA Transport et Services		
Sur ressources de Taxe fiscale	44 254 363	39 449 701
TOTAL II	**44 254 363**	**39 449 701**
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	580 870	318 564
Provisions pour charges PIDR/MDT AFTRAL	848 053	991 865
Provision pour charges PIDR AFT	1 259 651	1 422 512
Provisin pour charges MDT AFT	82 812	91 412
TOTAL III	**2 771 386**	**2 824 353**
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établiss. de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	48 200	39 927
Avances et acomptes clients		
Fournisseurs et comptes rattachés	9 250 282	8 702 438
Dettes fiscales et sociales	2 156 510	2 333 535
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 678	44 258
Autres dettes	479 885	547 448
TOTAL IV	**12 009 554**	**11 667 605**
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV +V)	**142 007 234**	**136 075 249**

A. F. T - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	34 875	35 365
Produits de tiers financeurs :		
Taxe fiscale affectée	62 122 837	56 017 370
Subventions OPCO	340 460	
Subventions d'exploitation	626 574	310 734
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	339 781	267 254
Reprises amortissements sur subventions d'investissements	1 339 352	1 257 056
Utilisation des fonds dédiés	39 449 701	30 201 753
Autres produits :	357 411	406 369
TOTAL (I)	**104 610 990**	**88 495 901**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	3 641 256	3 071 576
Aides financières Reversements taxe apprentissage		
Reversements taxe fiscale	48 815 051	38 672 260
Impôts, taxes et versements assimilés	829 517	816 997
Salaires et traitements	4 763 894	4 426 434
Charges sociales	2 155 347	2 100 227
Dotations aux amortissements et provisions :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 672 118	1 606 110
Sur immobilisations : dotations aux provisions pour financement		
Pour risques : dotations aux provisions pour risques	262 306	
Pour charges : dotations aux provisions pour charges	8 712	121 953
Sur comptes clients		
Sur avances et acomptes fournisseurs		
Report en fonds dédiées	44 254 363	39 449 701
Autres charges	4	24
TOTAL (II)	**106 402 569**	**90 265 282**
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-1 791 579**	**-1 769 381**
PRODUITS FINANCIERS		
De participations	1 829 696	1 829 696
Autres intérêts et produits assimilés	37 096	64 019
Reprises sur provisions éléments financiers		
Produits nets sur cessions valeurs mobilieres de placement		
TOTAL (III)	**1 866 792**	**1 893 715**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Provisions pour dépréciation éléments financiers		
TOTAL (IV)		
2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)	**1 866 792**	**1 893 715**
3 - RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	**75 213**	**124 334**

A. F. T - COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020 (sui

	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 787	10 129
Sur opérations en capital	83 300	108 500
Reprises sur provisions et transferts de charges		804
Autres		
TOTAL (V)	**88 087**	**119 433**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		63
Sur opérations en capital		5 394
Dotations aux amortissements et provisions		
TOTAL (VI)		**5 457**
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	**88 087**	**113 976**
INTERESSEMENT DES SALARIES (VII)		
IMPOT SUR LES SOCIETES 24% (VIII)	10 333	10 069
5. SOLDE INTERMEDIAIRE (I - II + III - IV + V - VI - VII - VIII)	**152 967**	**228 241**
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	**106 565 869**	**90 509 049**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	**106 412 902**	**90 280 809**
6 - RESULTAT DE L'EXERCICE	**152 967**	**228 241**

ASSOCIATION A.F.T.

Annexe
aux comptes annuels de l'exercice 2021

Date de clôture : 31/12/2021

Ce document comporte 19 pages y compris celle-ci

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2021

S O M M A I R E

PREAMBULE

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

B. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

C. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

D. AUTRES INFORMATIONS

PREAMBULE

A - Objet social de l'association

L'association a pour objet de développer la formation dans les transports, la logistique, les activités liées à la mobilité. A cette fin, l'AFT, notamment :

> gère la Ressource qui lui est affectée et qui est destinée à financer le développement des actions de formation professionnelle dans les transports routiers,
> soutient l'activité de l'Education Nationale et des opérateurs de formation engagés dans le champ d'action défini ci-dessus,
> assure une mission générale d'information des publics et des entreprises.
> mène les actions visant, dans ces secteurs, à améliorer la qualification des personnes, consolider l'emploi, conforter l'hygiène et la sécurité, notamment routière, favoriser l'innovation et le développement durable, à accompagner l'évolution sociétale et, de façon générale, à prendre toute initiative contribuant à ces démarches.

B - Nature et périmètre de l'activité de l'association

L'AFT répartit la ressource qui lui est affectée et qui est destinée à financer le développement des actions de formation professionnelle dans les transports routiers qui concourt en priorité au financement, d'une part, des formations qualifiantes et, d'autre part, des formations professionnelles obligatoires des conducteurs routiers telles qu'instituées au plan législatif, réglementaire et conventionnel.

Par ailleurs, sans que cette énumération ait un caractère limitatif, l'association peut :

> conclure avec d'autres organismes ayant un objet semblable au sien tous accords utiles sous quelque forme et de quelque nature que ce soit;
> entreprendre par tous moyens appropriés, toute action d'information et d'orientation utile à son objet en vue, notamment, de recruter des candidats, de faciliter le placement des anciens élèves et apprentis, et, plus généralement, de favoriser le développement de la formation professionnelle et de la promotion sociale dans les transports;
> publier et diffuser des bulletins et des revues, des ouvrages d'enseignement, des documents d'information et des brochures, organiser des expositions et réunions publiques et privées;
> recueillir les fonds nécessaires à l'exercice de son activité;
> acquérir à titre onéreux, construire, prendre en location, posséder et administrer tous locaux destinés à l'administration de l'Association, à la réunion de ses membres et tous immeubles nécessaires à l'accomplissement du but poursuivi;
> acquérir ou louer tous biens meubles et, notamment, tout matériel d'instruction et d'entraînement;
> adhérer à toutes associations lorsque l'activité de ces associations est utile à la réalisation de son objet;
> s'assurer les services du personnel nécessaire à son fonctionnement et à l'exercice de son activité.

L'association s'interdit toute activité de caractère politique ou religieux.

C - Moyens de l'association

Pour mener ses missions, l'association emploie une centaine de collaborateurs implantés :

> dans son siège social;
> dans les délagations régionales;
> dans les bureaux de son institut pédagogique.

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1. EVENEMENTS PRINCIPAUX DE L'EXERCICE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

A - Effet de la crise sanitaire liée au COVID-19

Les activités 2021 de l'AFT n'ont pas été impactées par la crise sanitaire liée au COVID-19 intervenue au début du printemps 2020.
Durant, l'année 2021 l'AFT s'est conformée aux prescriptions sanitaires légales pour ce qui concerne les mesures de protection, et notamment le recours au télétravail lorsque c'était requis.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A – Taxe affectée et convention de suivi

L'article 1635 bis M de la loi de finance votée pour 2021 a été abrogé.

Pour 2022, l''affectation de la Taxe fiscale à l'AFT est désormais régie par l'article L3314-4 du Code des Transports.

Un avenant prolongeant l'application de la convention d'emploi de la Taxe Affectée pour 2022 est en cours d'élaboration.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

> Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de commerce et du plan comptable général.

> Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

> L'Association a arrêté ses comptes en respectant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général et ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non-lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

> Dans le cadre de sa convention signée avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et le ministère des finances et des comptes pubic, la comptabilité de l'AFT intègre les flux financiers de taxe affectée sur les cartes grises (art. 1635 bis du CGI). Cette ressource est collectée par le Trésor et affectée à l'association. A ce jour, il n'existe pas formellement de procédure public/privé permettant de corroborer la réalité et l'exhaustivité des cartes grises délivrées et donc les flux financiers reversés.

B - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1. BILAN ACTIF

Note n° 1 : Immobilisations – Amortissements pour dépréciation

Immobilisations incorporelles	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans

Immobilisations corporelles	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Agencements Bâtiments	Linéaire	11 à 30 ans
Véhicules d'instruction	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages divers	Linéaire	3 à 15 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 5 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Principes, régles et méthodes comptables :

Il est fait application, depuis l'exercice clos le 31/12/2005, des réglements CRC2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CR2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Note n° 2 : Immobilisations – Mouvements

IMMOBILISATIONS	DEBUT	Augment° Reclassemts	Diminut° Reclassemts	FIN
LOGICIELS	978 848	59 438		1 038 285
IMMO. INCORPORELLES	**978 848**	**59 438**	**-**	**1 038 285**
TERRAIN	5 292 000	-	-	5 292 000
Terrain	**5 292 000**	**-**	**-**	**5 292 000**
CONSTRUCTIONS	4 148 000	-	-	4 148 000
AMENAGEMENTS	439 988	49 543	-	489 530
Constructions	**4 587 988**	**49 543**	**-**	**4 637 530**
VEHICULES D'INSTRUCTION	19 612 407	1 914 780	977 709	20 549 479
MATERIEL D'ENSEIGNEMENT	228 283	44 574		272 856
MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	-	-		-
Installations techniques	**19 840 690**	**1 959 354**	**977 709**	**20 822 335**
INSTALL AGENCTS DIVERS	387 116	1 476		388 592
MATERIEL DE TRANSPORT	20 180	-	-	20 180
MATERIEL DE BUREAU	371 968	47 910	29 081	390 797
MOBILIER	388 304	12 085		400 390
Autres immobilisations	**1 167 568**	**61 471**	**29 081**	**1 199 958**
IMMO. EN COURS	23 615	59 630	47 231	36 014
Immobilisations en cours	**23 615**	**59 630**	**47 231**	**36 014**
IMMO. CORPORELLES	**30 911 861**	**2 129 998**	**1 054 021**	**31 987 838**

Méthodes d'évaluation retenue :

les amortissements sont calculés sur la valeur brute des immobilisations, constituée du prix d'acquisition et le cas échéant des frais d'acquisition s'y rapportant.
Aucune valeur vénale n'a été retranchée de la base amortissable.

Note n° 3 : Amortissements pour dépréciations – Mouvements

AMORTISSEMENTS	DEBUT	Augment° Reclassemts	Diminut° Reclassemts	FIN
LOGICIELS	515 673	158 980		674 653
IMMO. INCORPORELLES	**515 673**	**158 980**	**-**	**674 653**
CONSTRUCTIONS	532 288	151 667	-	683 954
AMENAGEMENTS	45 471	19 947	-	65 418
Constructions	**577 759**	**171 613**	**-**	**749 372**
VEHICULES D'INSTRUCTION	12 788 816	1 176 174	977 709	12 987 281
MATERIEL D'ENSEIGNEMENT	73 620	44 230		117 850
MOBILIER D'ENSEIGNEMENT	-			-
Installations techniques	**12 862 436**	**1 220 403**	**977 709**	**13 105 131**
INSTALL AGENCTS DIVERS	122 994	28 186		151 180
MATERIEL DE TRANSPORT	20 180			20 180
MATERIEL DE BUREAU	282 710	58 443	27 979	313 174
MOBILIER	194 348	34 494		228 841
Autres immobilisations	**620 232**	**121 122**	**27 979**	**713 375**
IMMO. CORPORELLES	**14 060 427**	**1 513 139**	**1 005 688**	**14 567 878**

Note n° 4 : Immobilisations financières

Montants en €	Début	Augment°	Diminutions	Fin
Titres de participations	15	-	-	15
Titres immobilisés	60 157 142	-	-	60 157 142
Prêts Construction	785 609	19 961	31 023	774 547
Dépôts & cautionnements	2 023	1 141	-	3 164
TOTAL	**60 944 790**	**21 102**	**31 023**	**60 934 869**

Méthodes d'évaluation retenue :

les titres de participation figurent à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Note n° 5 : Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations :

PARTICIPATIONS	Capitaux propres au 31/12/2021	Quote-part du capital en %	Valeur de la particip° dans l'association	C.A. HT du dernier exercice clos	Résultat Exercice 2021	Dividendes encaissés au cours de l'exercice
1-Filiales (+ de 50% du capital détenu par l'AFT) SCI DES CENTRES DE FORMATION TRANSPORT-LOGISTIQUE	90 969K€	76,24%	60 157K€	7 836K€	3 718K€	1 830K€
2-Participations (10 à 49% du capital détenu par l'AFT)						
TOTAL	**90 969K€**		**60 157K€**	**7 836K€**	**3 718K€**	**1 830K€**

Note n° 6 : Provisions pour dépréciation sur titres de participations

Néant

Note n° 7 : Créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances à moins d'1 an	Échéances à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations (1)	-		
Prêts (Prêts AIFC et intérêts en cours)	-		-
Autres	774 547	30 861	743 686
Créances de l'actif circulant			
Avances et acomptes fournisseurs	14 544	14 544	
Créances clients et comptes rattachés	69 919	69 919	
Autres	311 257	311 257	
Charges constatées d'avance	98 607	98 607	
TOTAL	**1 268 874**	**525 187**	**743 686**
(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-		
(1) Prêts récupérés en cours d'exercice	-		

Méthode d'évaluation retenue :

les créances sont valorisées à leur valeur nominales. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Note n° 8 : Produits à recevoir

Produits à revevoir	Montant brut
Fournisseurs: Acomptes versés	14 544
Clients : Factures à établir	50 669
Autres	-
TOTAL	**65 213**

Note n° 9 : Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Maintenance et hébergement informatique	68 581
Loyers divers (véhicules, matériels,…)	967
Abonnements et contrats relatifs à l'année 2021	15 432
Frais engagés divers en 2021 (frais de déplacements, cartes voeux…)	13 628
TOTAL	**98 607**

Note n° 10 : Placements

Les liquidités sont placées sur des Livrets Associations.

Note n° 11 : Subventions de fonctionnement (en euros)

Subventions	Montant
Report 2020 - Subventions d'exploitation à recevoir	-43 977
Subventions accordées 2021	+ 626 574
Subventions reçues	-384 747
Solde 2021 - Subventions restant à recevoir	**197 851**

Les subventions de fonctionnement non utilisées au cours de l'exercice devant faire l'objet d'un reversement aux conseils régionaux ou à l'Etat, sont comptabilisées au passif du bilan dans les comptes "Etat" et non en fonds dédiés.

2. BILAN PASSIF

Note n° 12 : Fonds propres

Variation des fonds propres	En début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	51 808 729				51 808 729
Fonds propres avec droit de reprise					-
Ecarts de réévaluation					-
Réserves	16 236 867				16 236 867
Report à nouveau	6 570 534	228 241			6 798 775
Excédent ou déficit de l'exercice	228 241	- 228 241	152 967		152 967
Situation nette	**74 844 370**	**0**	**152 967**	**-**	**74 997 337**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	7 289 220		685 373		7 974 593
Provisions réglementées					
TOTAL	**82 133 590**	**0**	**838 340**	**-**	**82 971 930**

Note n° 13 : Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subv. investissements immob. / biens non renouvelables non amortissables	-	-	-	-
Subv. investissements immob. / biens non renouvelables amortissables (1)	20 765 578	2 024 725	984 045	21 806 257
TOTAL	**20 765 578**	**2 024 725**	**984 045**	**21 806 257**

(1) Depuis 2016, seules les immobilisations faisant l'objet d'une subvention clairement notifiée "Subvention d'investissement" sont comptabilisées en Subvention d'investissement.

Note n° 14 : Amortissements des Autres fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Subv. investissements immob. / biens non renouvelables amortissables	13 476 358	1 339 352	984 045	13 831 665
TOTAL	**13 476 358**	**1 339 352**	**984 045**	**13 831 665**

Note n° 15 : Provisions pour risques et charges

Situations et mouvements Rubriques	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques	**318 564**	262 306			**580 870**
Provision pour charges PIDR/Medailles travail AFTRAL	**991 865**		-48 200	-95 612	**848 053**
Provisions pour charges PIDR AFT (cf note 16)	**1 422 512**		-97 515	-65 346	**1 259 651**
Provisions médailles du travail AFT (cf note 17)	**91 412**	8 712	-11 050	-6 262	**82 812**
TOTAL	**2 824 353**	**271 018**	**-156 765**	**-167 220**	**2 771 386**

Note n° 16 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui sont acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'entreprise à l'âge de la retraite, s'élève à : 1 534 458 euros, charges incluses.
Ce montant n'est comptabilisé en provisions qu'à hauteur de 1 259 651 euros.
Le différentiel soit 275 K€ résulte de l'application de la méthode du corridor

Cet engagement, calculé suivant la méthode des droits accumulés, pour un départ à l'âge légal, déterminé salarié par salarié en fonction de sa date de naissance, en appliquant, aux droits acquis à la clôture de l'exercice les éléments suivants :

- Table de turn-over du groupe (moyenne des sorties constatées sur les 4 dernières années)
- Table de mortalité (dernière publication INSEE)
- Table d'actualisation de 0,95 % et le taux d'augmentation salarial de 1,90 %.

Note n° 17 : Engagements pris en matière de médaille du travail

L'accord d'entreprise appliqué à l'association prévoit l'attribution de médailles du travail qui ont fait l'objet d'une provision dans les comptes à hauteur de 82 812 €.

Cette provision a été constituée sur la base des salariés présents dans l'association à la date de clôture de l'exercice, sous contrat à durée indéterminée; en prenant compte de :

- la probabilité que les salariés atteindront l'ancienneté requise pour l'octroi d'une médaille,
- la table de turn-over du groupe (moyenne des sorties constatées sur les 4 dernières années),
- Table de mortalité (dernière publication INSEE)
- Table d'actualisation de 0,95 % et le taux d'augmentation salarial de 1,90%.

Note n° 18 : Tableau de répartition du Résultat de l'exercice

Résultat de l'exercice	Déficit	Excédent
Résultat comptable de l'exercice	**-**	**74 997 337**
– dont part du résultat sur gestion propre		74 997 337
– dont part du résultat sous contrôle des tiers financeurs		

Note n° 19 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances à moins d'1 an	Échéances	
			à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (2)	-			
Autres emprunts obligataires	-			
Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont : - à 2 ans au maximum à l'origine - à plus de 2 ans à l'origine	- -	-		
Emprunts et dettes financières divers (2)	48 200	48 200		
Avances et acomptes reçus	-	-		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 250 282	9 250 282		
Dettes fiscales et sociales	2 156 510	2 156 510		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	74 678	74 678		
Autres dettes	479 885	479 885		
Produits constatés d'avance	-	-		
TOTAL	**12 009 554**	**12 009 554**		-
(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

Note n° 20 : Fonds dédiés – Tableau de suivi

Situations / Ressources	A l'ouverture de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	A la clôture de l'exercice	
	A	B	C	D=A-B+C	Sur opérations sans mouvement depuis plus de 2 ans
subventions d'exploitation	-	-			
contrib° autres organismes					
Fonds dédiés Taxe fiscale	39 449 701	39 449 701	44 254 363	44 254 363	-
TOTAL	**39 449 701**	**39 449 701**	**44 254 363**	**44 254 363**	**-**

Détail de l'évolution des fonds dédiés :

Fonds dédiés à l'ouverture de l'exercice	39 449 701
Cumul encaissement Ressource Affectée de l'exercice	62 122 837
Ressource totale disponible sur l'exercice	**101 572 538**
- Total des emplois décaissés sur l'exercice	-57 318 175
Fonds dédiés reportables sur l'exercice suivant	**44 254 363**
Dont engagé sur Aide à la personne en cours au 31/12/N	-17 300 119
Dont engagé sur véhicules Educ° Nationale en cours au 31/12/N	-3 737 262
Dont engagé sur véhicules Apprentissage en cours au 31/12/N	-189 973
Fonds dédiés libres d'engagement reportables sur N+1	**23 027 009**

Note n° 21 : Fournisseurs et cptes rattachés hors Factures non parvenues

Libellés	Montant au début de l'exercice	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs y compris fournisseurs d'immobilisations	530 091	506 874

Note n° 22 : Charges à payer

Libellés	Montant Brut
Fournisseurs factures non parvenues	8 813 021
Dettes Sociales & Fiscales	2 156 510

Note n° 23 : Produits constatés d'avance

Néant

C - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note n° 24 : Ventilation des produits d'exploitation

Ventilation	Montants en €
Cotisations des membres	34 875
Subventions	626 574
Taxe fiscale	62 122 837
Taxe apprentissage	-
Autres produits de gestion	357 268
Reprises sur provisions, amortissements et transferts de charges	1 679 133
TOTAL	64 820 687

- Principes, régles et méthodes comptables :

> Comme par le passé, la taxe fiscale, est comptabilisée nette des frais de recouvrement et d'assiette du Trésor Public lors de son encaissement et non en fonction des dates d'immatriculations des véhicules.

> Les produits de cotisation sont enregistrés au moment de leur encaissement. Ces cotisations sont sans contrepartie au bénéfice de l'adhérent.

Note n° 25 : charges et produits financiers

Les produits financiers sont composés d'une part du montant de distributions obtenus de la SCICFTL, et d'autre part des intérêt de placements réalisés.

Note n° 26 : Détail des charges exceptionnelles

Ventilation	Montants en €
– Subventions versées	-
– Charges exceptionelles de gestion	-
– Cessions d'immobilisations corporelles	-
– Charges sur exercices antérieurs	-
– Autres charges exceptionnelles	-
TOTAL	**-**

Note n° 27 : Détail des produits exceptionnels

Ventilation	Montants en €
– Cessions d'immobilisations corporelles	83 300
– Produits exceptionnels de gestion	-
– Produits sur exercices antérieurs	4 787
– Transfert de charges	-
TOTAL	**88 087**

D - AUTRES INFORMATIONS

Note n° 28 : Liste des transactions avec les parties liées.

Aucun montant n'est à signaler car les transactions sont soit réalisées à des conditions normales de marché, soit exclues du champ d'application des conventions.

Note n° 29 : Ventilation de l'effectif

Catégories	Personnel salarié
– Hommes	30,0
– Femmes	69,0
TOTAL	**99,0**

Note N° 30 : Rémunérations des dirigeants

Le montant des rémunérations brutes et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés (tels que définis par l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif) n'est pas communiqué car cela reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

Note N° 31 : Engagements reçus

L'AFT bénéficie d'un droit de reprise sur le versement en Fonds Associatif de 3 048 980 € qu'elle a fait en 1999 au profit de l'AFTRAL en cas de liquidation de cette dernière.

Note N° 32 : Engagements donnés

Au 31/12/2021, deux commandes passées pour un total de 32 véhicules lourds d'instruction (17 au titre du renouvellement 2021 et 15 anticipés au titre de 2022) destinés aux lycées de l'Education Nationale sont en cours pour un montant d'environ 3 737 K€.

Le montant des aides à la personne relatives à des formations en cours au 31/12/2021 et financées sur la Taxe Affectée s'élèvent 17,3 Millions d'Euros.

Note N° 33 : Commissaire aux comptes

Le montant des honoraires de MAZARS, Commissaire aux comptes de l'AFT pour ses prestations de Commissariat aux Comptes s'élève en 2021 à 55 K€ TTC.